



**APAVE SUDEUROPE SAS**  
 AGENCE BORDEAUX RIVE DROITE  
 Z.I. Avenue Gay Lussac  
 BP 3  
 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX  
 Tél. : 05 56 77 27 27 - Fax : 05 56 77 27 00

Ecole primaire Agrippa d'Aubigne

27, rue de jacobins  
 17800 PONS

**MESURES DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR  
 DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

**BILAN INTERMEDIAIRE**

Apave a procédé à des mesures de qualité de l'air intérieur, au titre des Décrets Ministériels 2011-1728 du 2 décembre 2011 et 2012-14 du 5 janvier 2012 modifiés par les décret du 2015-1000 du 17 août 2015 et 2015-1926 du 30 décembre 2015.

Le présent BILAN INTERMEDIAIRE fait suite à la 1ère série de mesures réalisée, et vous est transmis à titre indicatif, dans l'attente du RAPPORT D'ESSAI FINAL.

Le RAPPORT D'ESSAI FINAL, comportant notamment les avis de conformité aux valeurs guide en vigueur, basés sur la moyenne des concentrations en polluants, sera établi à l'issue de la 2ème série de mesures.

**Etablissement :** Ecole primaire Agrippa d'Aubigne  
**Date des mesures :** 03/06/2019 au 07/06/2019

Suite à la 1ère série de mesures réalisée, les résultats sont les suivants :

**Mesure d'Indice de confinement**

Groupe de pièces représentatif	Pièce	Indice de Confinement IC	
		En Période Chauffage	Hors Période Chauffage
GPR N°1 RDC	Classe 22 / CE2	A déterminer	/
GPR N°1 RDC	Classe 2 / CP2	A déterminer	/
GPR N°2 R+1	Classe 14 / CE1-CE2	A déterminer	/
GPR N°2 R+1	Classe 5 / CM1	A déterminer	/

**Mesures de Formaldéhyde et de Benzène**

Groupe de pièces représentatif	Pièce	Formaldéhyde		Benzène	
		Concentration ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )		Concentration ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	
		En Période Chauffage	Hors Période Chauffage	En Période Chauffage	Hors Période Chauffage
GPR N°1 RDC	Classe 22 / CE2	A déterminer	50,28	A déterminer	0,27
GPR N°1 RDC	Classe 2 / CP2	A déterminer	45,32	A déterminer	< 0,23
GPR N°2 R+1	Classe 14 / CE1-CE2	A déterminer	18,43	A déterminer	0,24
GPR N°2 R+1	Classe 5 / CM1	A déterminer	38,52	A déterminer	< 0,23

Les résultats ci-dessus ne peuvent pas être comparés en l'état aux valeurs guides réglementaires.

**Observations**

Aucun dépassement n'a été constaté pour les valeurs de concentration nécessitant des investigations complémentaires et pour lesquelles le préfet de département du lieu d'implantation de l'établissement doit être informé.

Nom du signataire : Nadège PETRAGNE

Signature :